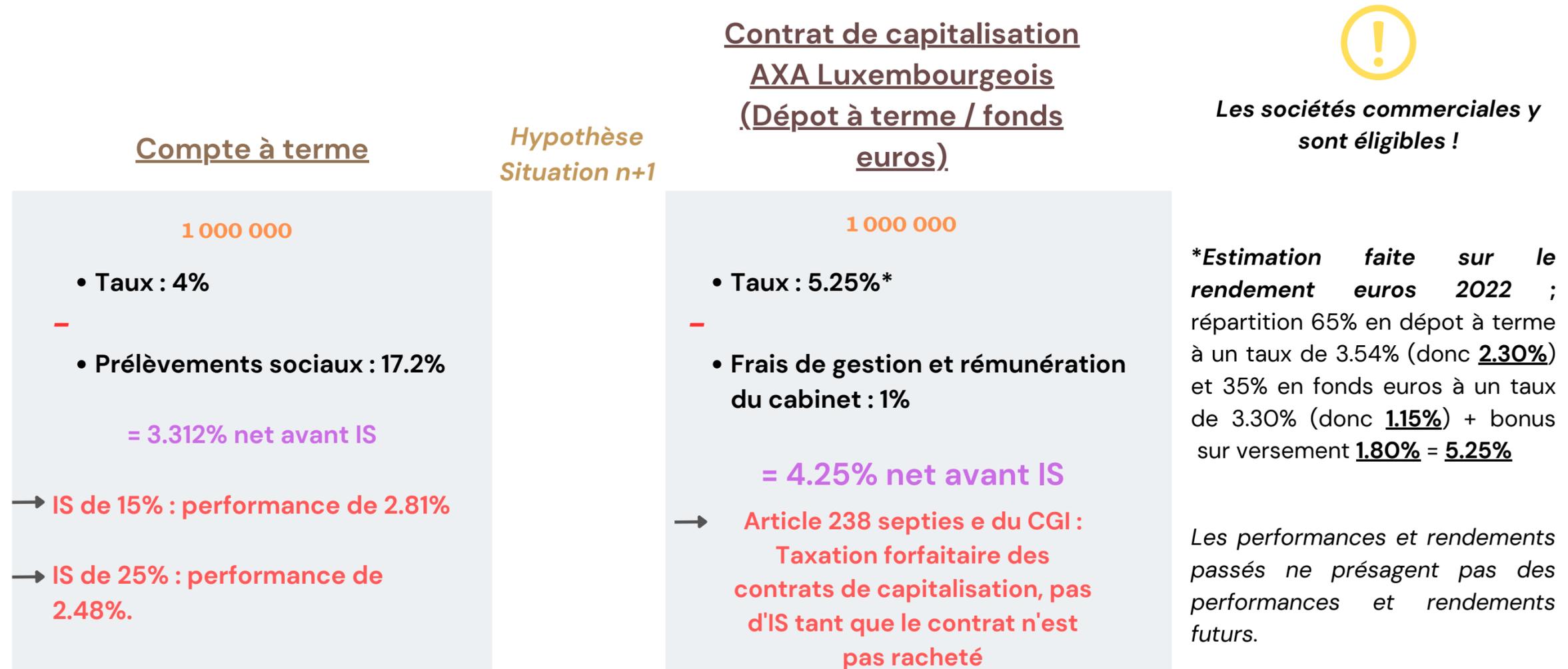


Une victoire haut la main... par KO !

Monsieur PRUDENT, Monsieur AVERTI et Monsieur EXIGEANT sont tous chefs d'entreprise et se trouvent préoccupés par leur trésorerie ! Disposant en effet de liquidités pour un montant respectif de 1 000 000 d'euros, ils souhaitent chacun les mettre à profit afin de répondre à une stratégie de moyen à long terme pour leur société. Mais que faire ?

- *Ecouter les sollicitations de leurs banquiers ?*
- *Suivre la préconisation émise par son conseiller en gestion de patrimoine ?*

Souvent, les chiffres parlent plus que des mots... 😊



**Les sociétés commerciales y sont éligibles !**

\*Estimation faite sur le rendement euros 2022 ; répartition 65% en dépot à terme à un taux de 3.54% (donc **2.30%**) et 35% en fonds euros à un taux de 3.30% (donc **1.15%**) + bonus sur versement **1.80%** = **5.25%**

Les performances et rendements passés ne présagent pas des performances et rendements futurs.

